



IAM
UNION



IAM
LE SYNDICAT

TRANSPORTATION DISTRICT 140
DISTRICT DES TRANSPORTS 140
WWW.IAM140.CA

À TOUS LES MEMBRES DE L'IAM AIR CANADA - VICTOIRE À L'ARBITRAGE POLITIQUE RELATIVE À LA PRÉSENCE AU TRAVAIL PENDANT UN CONGÉ MÉDICAL

Chers confrères et consœurs,

Nous avons remporté une victoire importante dans notre lutte contre les pratiques illégales d'Air Canada en matière d'assiduité.

L'arbitre a confirmé qu'Air Canada avait enfreint le Code canadien du travail en exigeant systématiquement des certificats médicaux aux membres qui avaient pris moins de cinq jours consécutifs de congé de maladie. La loi est claire : la compagnie n'a pas le droit de demander un certificat médical à moins qu'un employé soit absent pendant cinq jours consécutifs ou plus. Néanmoins, Air Canada a exigé de manière abusive des certificats médicaux aux membres de YYZ au début du mois de février 2023.

À la suite de cette décision, sept membres qui ont été injustement visés recevront chacun une indemnité de 150 dollars. Plus important encore, cette décision confirme ce que le syndicat a toujours soutenu, à savoir que ces pratiques en matière de certificats médicaux étaient illégales.

Si la partie de la plainte relative à l'indemnisation est désormais résolue, le combat plus large n'est pas terminé. L'arbitre a ordonné que toutes les plaintes liées à l'assiduité et aux violations des congés médicaux soient désormais traitées ensemble dans le cadre d'une seule audience d'arbitrage.

Cela inclut les défis à :

- Les pratiques de la note médicale de la compagnie
- Le programme d'absentéisme innocent (PAI)
- Motif absentéisme discipline
- Demandes de notes de quart pour les parties malades
- Avertissements de notes médicales de vacances
- Le calendrier roulant pour les jours de maladie

Cette décision ouvre clairement la voie à une remise en cause de l'ensemble du système de présence qui a été utilisé de manière injuste à l'encontre de nos membres. Le syndicat soumettra une liste complète de griefs afin de s'assurer que toutes les questions connexes soient traitées dans le cadre d'une seule procédure, et non de manière fragmentaire.

Cette décision confirme que nous avons eu raison de nous battre. Il s'agit d'une victoire pour nos membres et d'un pas important vers la fin de l'injustice causée par les pratiques illégales d'Air Canada en matière de congés de maladie.

Nous ne reculons pas. Ce combat passe désormais à la phase finale de l'arbitrage national, où un arbitre sera nommé pour examiner les questions soulevées ci-dessus. Nous continuerons à tenir nos membres informés dès que nous aurons des nouvelles.

Merci à tous pour votre soutien continu. Ensemble, nous construirons un avenir meilleur, dès aujourd'hui !

En toute solidarité,

Mahmoud Khatib
Président général

Guillaume Lingat
Président général

Chris Lipsit
Président général

Craig Chard
Président général

Rene Grenon
Président général

Chris Greniuk
Président général

BULLETIN NO. 30 – PUBLIÉ LE 28 NOVEMBRE 2025 VEUILLEZ COPIER, AFFICHER ET DISTRIBUER

Halifax - Tel/Tel. : 902-481-0077
Winnipeg - Tel/Tel. : 204-987-9254
Calgary - Tel/Tel. : 403-250-3708
Toronto - Tel/Tel. : 905-671-3192
Vancouver - Tel/Tel. : 604 448-0721
Montreal - Tel/Tel. : 514-336-3031

Fax/Telec.: 902-481-0079
Fax/Telec.: 204-987-9252
Fax/Telec.: 403-250-3707
(Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948)
(Toll free/Sans frais : 1-888-426-3140)
(Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010)

Fax/Telec.: 905-671-2114 (Toll-Free/Sans frais • 1-866-298-0369)
Fax/Telec.: 604-448-07 to (Toll free/Sans frais: 1-888-310-1688)
Fax/Telec.: 514-336-3039 (Toll free/Sans frais. 1-866-800-3039)